

DELIBERATION N° 2018/235

Approbation des projets de « Couverture et d'éclairage de deux plateaux sportifs à Koutio », d'« Eclairage de trois plateaux sportifs à Katiramona, Jacarandas et Auteuil » et d'« Aménagement d'une aire de Pump Track à Koutio », leurs plans de financement prévisionnel et autorisant le maire à solliciter une subvention afférente à chaque projet auprès du Centre National de Développement du Sport (CNDS)

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 13 juin 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le courrier de l'Etat n° DAECPP-3140-107 du 7 mars 2018 relatif à la mise en œuvre des plans « Développement des équipements sportifs en outre-mer » et « Héritage et société » sur dispositif CNDS,

VU la note de synthèse n°2018/51 du 28 mai 2018,

La réunion conjointe des commissions municipales intitulées « administration générale et finances » et « sport, culture, animations, vie associative », entendue en séance du 1^{er} juin 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire de Dumbéa est autorisé à solliciter une subvention de l'Etat auprès du CNDS pour un montant de :

- Quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-huit euros (482 688 euros) au titre de la couverture et l'éclairage de deux plateaux sportifs à Koutio.
- Quatre-vingt-treize mille dix-huit euros (93 018 euros) au titre de l'éclairage de trois plateaux sportifs (Katiramona, Jacarandas et les terrains de Futsal à Auteuil)
- Cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (105 588 euros) au titre de l'aménagement d'une aire de Pump Track à proximité du CARD

ARTICLE 2 /

Les trois projets d'équipements sportifs mentionnés à l'article 1 de la présente délibération sont approuvés ainsi que leurs plans de financements ci-dessous :

D'abord, la couverture et l'éclairage de deux plateaux sportifs au sein du complexe sportif de Koutio pour un montant total de 854 760 euros avec une demande de subvention auprès du CNDS de 482 688 euros qui représente environ 56.5% du coût total du projet. La part de la ville représentant le reliquat soit 372 072 euros.

Ensuite, l'éclairage de trois plateaux sportifs de la ville de Dumbéa (Katiramona, Jacarandas et les terrains de Futsal d'Auteuil) pour un montant total de 205 310 euros avec une demande de subvention auprès du CNDS de 93 018 euros qui représente environ 45.3% du coût total du projet. La part de la ville représentant le reliquat soit 112 292 euros.

Enfin, l'aménagement d'une aire de Pump Track à proximité du Centre Aquatique Régional de Dumbéa et du Big Up Spot pour un montant total de 268 160 euros avec une demande de subvention auprès du CNDS 105 588 euros qui représente environ 39% du coût total du projet. La part de la ville représentant le reliquat soit 162 572 euros.

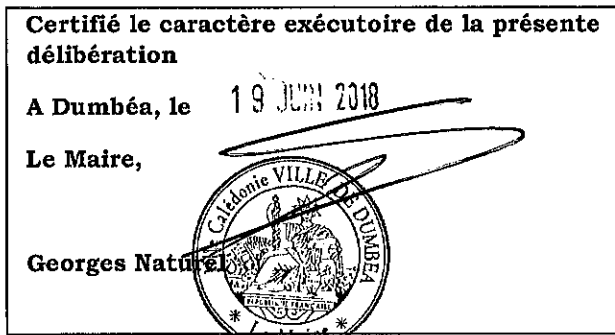
ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4/

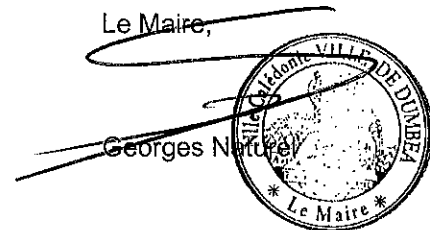
Le Maire et le trésorier de la province Sud, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 JUIN 2018



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 JUIN 2018



DESTINATAIRES

CNDS	1
SG	1
AFFICHAGE	1
SERVICE DES FINANCES	2
CONTRAT D'AGGLOMERATION	1
TPS	1
DCJSP	1
SAS	1